

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE

1130, rue Pender Ouest, bureau 1000

Vancouver (C.-B.)

V6E 4A4



AVIS À L'INDUSTRIE

Date de**publication :**

9 août 2013

Numéro de l'avis : 06/2013**Objet :**

Poste d'amarrage Kinder Morgan Vancouver Wharves n° 1 – Interaction hydrodynamique entre les navires amarrés et les navires en mouvement

Secteur :

Port de Vancouver (C.-B.), Canada

Détails :

Il y a des préoccupations concernant les dommages aux navires et les blessures causées aux personnes sur les navires le long du poste d'amarrage Kinder Morgan Vancouver Wharves n° 1. Ce problème semble provenir principalement des navires à fort tirant d'eau le long du poste d'amarrage n° 1, de l'interaction générée par les gros navires porte-conteneurs qui passent assez près et du manque de contrôles réguliers des amarres des navires.

Ligne directrice :

Les protocoles suivants seront appliqués pendant une période d'essai d'un an à compter de la date d'entrée en vigueur, et feront l'objet d'examen périodiques durant cette période.

- 1) Lorsqu'un navire se trouve le long du poste d'amarrage n° 1 et qu'il a un tirant d'eau de 9,5 m ou plus ou que la hauteur de la marée est inférieure à 2,6 m :
 - a. Le terminal ou l'agent du navire doit en informer le bureau de répartition de l'Administration de pilotage ainsi que le capitaine ou l'officier de service du navire afin que le ou les navires le long de Kinder-Morgan aient des amarres bien tendues et des passerelles bien attachées.
 - b. Tous les navires de haute mer qui passent par First Narrows doivent maintenir une faible vitesse. La vitesse de transit doit être la vitesse minimale requise pour que le navire puisse traverser First Narrows SANS DANGER dans les conditions existantes.
 - c. Les STM doivent recevoir une demande de faible vitesse durant des périodes précises en fonction du tirant d'eau et de la hauteur de la marée calculés par la direction de l'APP, et ils doivent informer les navires en partance de la demande de faible vitesse. Le service de répartition de l'APP doit inclure cette information dans la demande de services du pilote.
 - d. Il doit y avoir une demande de « narrows dégagé » faite par l'entremise des STM pour permettre au navire en partance de passer près de la ligne de centre du pont First Narrows, si possible, afin d'accroître la distance entre le navire au poste KM n° 1 et le navire en mouvement.
- 2) Un feu clignotant activé par système VHF ou téléphone sera fourni à la passerelle des navires dès que l'on pourra en acheter un.

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE

1130, rue Pender Ouest, bureau 1000

Vancouver (C.-B.)

V6E 4A4



Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec moi au 604-666-6771, ou par courriel à oberkev@ppa.gc.ca.

Kevin Obermeyer
Chef de la direction